

Déposé le : 24 avril 2018

No. : CFT-196

Secrétaire : Anik Laplante

8. ÉLÉMENTS SPÉCIAUX

Les éléments spéciaux se présentaient comme suit pour les exercices :

	2017	2016
Charges de restructuration ⁽¹⁾	285 \$	215 \$
Charge de dépréciation de <i>Primove</i> et autres coûts ⁽²⁾	91	—
Charge de dépréciation d'activités non stratégiques ⁽³⁾	43	—
Renégociation d'une entente commerciale ⁽⁴⁾	35	—
Reprise des provisions pour annulation du programme d'avion <i>Learjet 85</i> ⁽⁵⁾	(28)	(59)
Perte sur remboursement de dette à long terme ⁽⁶⁾	23	86
Litige fiscal ⁽⁷⁾	11	40
Provision pour contrats déficitaires – Programme d'avions <i>C Series</i> ⁽⁸⁾	—	492
Obligation au titre des avantages de retraite ⁽⁹⁾	—	(139)
Gains de change liés à la vente d'une participation minoritaire dans Transport ⁽¹⁰⁾	—	(38)
Coûts de transaction ⁽¹¹⁾	—	8
Incidences fiscales des éléments spéciaux	(15)	(20)
	445 \$	585 \$
Présentés dans		
Éléments spéciaux dans le RAI	426 \$	485 \$
Charges de financement – Perte sur remboursement de dette à long terme ⁽⁶⁾	23	86
Charges de financement – Charge d'intérêt liée à un litige fiscal ⁽⁷⁾	11	26
Charges de financement – Coûts de transaction ⁽¹¹⁾	—	8
Impôts sur le résultat – Incidence des éléments spéciaux	(15)	(20)
	445 \$	585 \$

- Pour l'exercice 2017, représente des indemnités de départ de 253 millions \$, compensées en partie par des gains de compression de 6 millions \$, et des charges de dépréciation des immobilisations corporelles de 38 millions \$, ces éléments étant tous liés aux mesures de restructuration annoncées antérieurement. Pour l'exercice 2016, représente des indemnités de départ de 227 millions \$, compensées en partie par des gains de compression de 22 millions \$, et des charges de dépréciation des immobilisations corporelles de 10 millions \$ toutes liées aux mesures de restructuration annoncées antérieurement.
- À la suite d'une réévaluation de la valeur de la technologie de mobilité électrique *Primove* et du statut des obligations contractuelles existantes, la Société a comptabilisé une dépréciation des stocks de 22 millions \$, des charges de dépréciation des immobilisations corporelles de 6 millions \$ et une provision pour pertes relatives au contrat de 63 millions \$ pour l'exercice 2017. *Primove* offre des solutions de mobilité électrique pour plusieurs types de véhicules électriques sur rail et sur route.
- Une charge de dépréciation liée à des activités non stratégiques de 43 millions \$ a été comptabilisée au cours de l'exercice 2017 relativement à la vente prévue d'entités juridiques, dans le cadre du plan de transformation de Transport.
- Une provision a été constituée pour l'exercice 2017 pour tenir compte du résultat attendu de la renégociation d'une entente commerciale avec un tiers.
- Compte tenu des activités en cours liées à l'annulation du programme d'avion *Learjet 85*, la Société a réduit les provisions correspondantes de 28 millions \$ pour l'exercice 2017 (59 millions \$ pour l'exercice 2016). La diminution des provisions est traitée comme un élément spécial étant donné que les provisions initiales ont aussi été comptabilisées comme des charges spéciales en 2014 et en 2015.
- Pour l'exercice 2017, représente la perte liée au rachat de billets de premier rang de 600 millions \$ échéant en 2019. Pour l'exercice 2016, représente la perte liée au rachat de billets de premier rang de 650 millions \$ et 750 millions \$ échéant en 2018.
- Représente une modification apportée aux estimations utilisées pour déterminer la provision liée à un litige fiscal.
- Pour l'exercice 2016, représente une provision pour contrats déficitaires liée à la conclusion des commandes fermes d'avions *C Series*.
- Pour l'exercice 2016, la Société avait une obligation implicite d'indexer ponctuellement à la hausse, de manière discrétionnaire, les prestations de certains régimes de retraite. À la suite d'une communication transmise aux participants des régimes pour les informer que la Société ne prévoyait pas accorder de telles augmentations dans un avenir prévisible conformément à sa pratique actuelle, l'obligation implicite s'élevant à 139 millions \$ a été reprise.
- Pour l'exercice 2016, représente des gains de change liés à la réorganisation de Transport sous une seule société de portefeuille afin de faciliter le placement d'une participation minoritaire dans Transport.
- Pour l'exercice 2016, représente les coûts de transaction rattachés à l'option de conversion incorporée dans l'investissement de la Caisse dans BT Holdco. Voir la Note 10 – Participation ne donnant pas le contrôle, pour plus de détails.

Dans l'éventualité d'un changement de contrôle chez Bombardier Inc. ou, dans certaines circonstances, chez BT Holdco, la Caisse aura le droit d'exiger un PAPE ou la vente de la totalité des actions de BT Holdco, et de recevoir le plus élevé des deux montants suivants : i) la valeur des actions ordinaires détenues par la Caisse, après conversion, fondée sur la valeur implicite du PAPE ou de la vente à une tierce partie, tel que mentionné ci-dessus, ou ii) un rendement annuel composé minimum de 15 % sur une période de trois ans (ou, en tout temps après trois ans, un rendement annuel composé de 15 %).

Autres détails de la transaction

Les parties ont convenu d'une situation de trésorerie consolidée de Bombardier, comme défini dans l'entente, à la fin de chaque trimestre d'au moins 1,25 milliard \$. Cette modalité avait été respectée sur une base trimestrielle et aux 31 décembre 2017 et 2016. Dans l'éventualité où la situation de trésorerie de Bombardier chuterait sous ce seuil, le conseil d'administration de Bombardier créera un Comité des initiatives spéciales composé de trois administrateurs indépendants dont le choix sera confirmé par la Caisse. Ce Comité serait chargé d'élaborer un plan d'action pour améliorer les liquidités. Le plan, une fois convenu avec la Caisse, serait mis en œuvre sous la supervision du Comité.

Investissement du gouvernement du Québec dans le programme d'avions C Series

Le 30 juin 2016, Bombardier a obtenu un investissement de 1,0 milliard \$ du gouvernement du Québec (par l'intermédiaire d'Investissement Québec), en contrepartie d'une participation de 49,5 % dans une société en commandite nouvellement constituée, la Société en commandite Avions C Series (SCACS), à laquelle nous avons transféré les actifs, passifs et obligations du programme d'avions C Series. À ce moment-là, SCACS était détenue à 50,5 % par Bombardier Inc. et, à titre de filiale de Bombardier Inc., poursuivra les activités liées à notre programme d'avions C Series. SCACS continue d'être incluse dans le périmètre de consolidation de nos résultats financiers.

Le 30 juin 2016 et le 1^{er} septembre 2016, Bombardier a reçu l'investissement en deux versements de 500 millions \$ chacun. Le produit de l'investissement a été affecté entièrement aux flux de trésorerie du programme d'avions C Series. Selon les modalités de l'entente de société en commandite, la Société s'est engagée à investir des capitaux supplémentaires dans SCACS, jusqu'à concurrence de 1,0 milliard \$, dans le cas où SCACS ne disposerait pas de liquidités suffisantes. Les apports en capital supplémentaires de la Société augmenteraient sa participation dans SCACS.

L'investissement prévoit un engagement de continuité aux termes duquel nous devons conserver dans la province de Québec, pendant une période de 20 ans, le siège social stratégique, financier et opérationnel, les activités de fabrication et d'ingénierie, ainsi que les politiques, pratiques et plans d'investissement en matière de recherche et développement de SCACS, dans chaque cas, en ce qui concerne la conception, la fabrication et la commercialisation des avions CS100 et CS300 ainsi que le service après-vente pour ces avions, et nous devons exploiter les installations situées à Mirabel, au Canada, à cette fin.

Au 31 décembre 2017, l'actif de SCACS totalisait 4150 millions \$, dont un montant de 2583 millions \$ se rapportait à l'outillage des programmes aéronautiques (3933 millions \$ au 31 décembre 2016, dont un montant de 2535 millions \$ se rapportait à l'outillage des programmes aéronautiques). SCACS n'a aucune dette à long terme.

La Société s'est engagée à investir des capitaux supplémentaires dans SCACS, jusqu'à concurrence de 1,0 milliard \$, dans le cas où celle-ci ne disposerait pas de liquidités suffisantes. Un montant de 683 millions \$ avait été investi au 31 décembre 2017 dans celle-ci.

Sous réserve de certaines conditions, la Société a le droit de racheter la participation d'Investissement Québec dans SCACS à la juste valeur marchande.

Voir la Note 28 – Actifs détenus en vue de la vente, pour plus de détails.

750